

Juin 2010



## Agricultures familiales et sociétés civiles face aux investissements massifs dans les terres

Étude de cas réalisée pour la Commission  
Agriculture et Alimentation de Coordination-Sud

### INDE

## L'implantation de Jindal Steel & Power Ltd dans l'État du Chhattisgarh

Ramesh Sharma  
(Ekta Parishad)

Samuel L'Orphelin  
(AGTER)



## Table des matières

<b><u>1 L'investissement et le contexte dans lequel il intervient.....</u></b>	<b><u>3</u></b>
1.1 Rappels succincts sur l'histoire foncière de l'Inde.....	3
1.1.1 Avant et pendant l'occupation britannique.....	3
1.1.2 Les réformes foncières après l'indépendance.....	3
1.1.3 La révolution verte.....	5
1.1.4 Les réformes foncières assistées par le marché.....	5
1.2 La question indigène en Inde.....	6
1.3 Le Chhattisgarh : Un État rural sans politique agricole.....	7
1.3.1 La création de l'État du Chhattisgarh.....	7
1.3.2 La population indigène du Chhattisgarh.....	7
1.3.3 Les politiques industrielles, agricoles et foncières.....	8
1.4 Un sous-sol riche à exploiter.....	9
<b><u>2 Chronologie du processus d'implantation de Jindal steel &amp; power ltd.....</u></b>	<b><u>10</u></b>
2.1 Naissance d'un État industriel.....	10
2.2 Politique de valorisation des ressources minières.....	11
<b><u>3 La réaction de la société civile Face a Jindal et a l'État.....</u></b>	<b><u>12</u></b>
3.1 Résistance et opposition dès la naissance du Chhattisgarh.....	12
3.2 Réaction des organisations paysannes, civiles et politiques : différents outils d'actions non-violentes à l'essai.....	13
3.2.1 Consultation publique et confrontation avec les autorités.....	13
3.2.2 Blocage des routes, occupation des terres et marches.....	13
3.2.3 Recours juridiques.....	14
3.3 Du local au national : la préparation de Janadesh 2007.....	15
3.4 Mobilisation à différents niveaux, des résultats contrastés.....	15
3.4.1 Au niveau local.....	15
3.4.2 Au niveau national.....	15
3.4.3 Retour au local.....	16
<b><u>4 Des avancées fragiles à consolider.....</u></b>	<b><u>17</u></b>

## INTRODUCTION

Dans les années 90, une entreprise d'extraction minière et de sidérurgie : Jindal Steel & Power Ltd commence à s'intéresser aux ressources minières de la région du Chhattisgarh (état du Madhya Pradesh) dont le sous-sol est riche et encore inexploité. La compagnie va étendre progressivement ses activités jusqu'à contrôler des centaines d'hectares dans des zones forestières où vivent de nombreuses tribus indigènes et en polluant une grande partie des zones forestières de la région. Les populations autochtones se font évincées de leurs terres et voient leurs usages traditionnels des ressources naturelles remis en cause par les projets industriels miniers ainsi que les politiques industrielles de l'Etat nouvellement créé (en 2000). Les populations se mobilisent pour défendre leurs droits et sont rapidement épaulées par le mouvement Ekta Parishad, mouvement de sans-terre indiens qui se bat de manière non violente pour une distribution plus équitable des terres en Inde. La lutte contre l'entreprise Jindal va prendre différentes formes : des mobilisations locales en masse, des procédures juridiques diverses et enfin une marche d'ampleur nationale en 2007 pour montrer au gouvernement indien l'insatisfaction des paysans marginaux et sans-terre quand à l'application des lois foncières et à leurs résultats.

## 1 L'INVESTISSEMENT ET LE CONTEXTE DANS LEQUEL IL INTERVIENT

---

### 1.1 Rappels succincts sur l'histoire foncière de l'Inde<sup>1</sup>

#### 1.1.1 Avant et pendant l'occupation britannique

Avant l'occupation anglaise (1856), l'Inde était caractérisée par un système foncier féodal avec des grands propriétaires faisant exploiter leurs terres par des paysans pauvres, ces derniers étant soumis à des prélèvements sur leurs productions agricoles. La colonisation anglaise n'a fait que structurer et officialiser ce système en mettant en place des Zamindars : ces grands propriétaires fonciers étaient délégués par la Couronne britannique pour prélever les taxes foncières auprès des paysans.

#### 1.1.2 Les réformes foncières après l'indépendance

Après les luttes et l'obtention de l'indépendance en 1947, les gouvernements fédéraux successifs ont souhaité mettre fin à ce système semi-féodal et ont décidé d'initier des réformes agraires à travers le pays avec comme objectifs :

- la suppression des intermédiaires pour l'obtention de droits fonciers afin que la terre appartienne à celui qui la cultive ;
- l'interdiction de l'affermage sauf cas spécifiques (veuvage, handicap...) ;
- la reconnaissance des titres de propriété à tout locataire qui a exploité les terres pour une durée d'au moins 6 ans ;

---

<sup>1</sup> Sources :

Prof. Dr. Frithjof Kuhnen, [Man and Land. An introduction into the problems of agrarian structure and agrarian reform.](#), Deutsche Welthungerhilfe. Saarbrücken 1982.

Indiaagronet Agriculture Portal : [http://www.indiaagronet.com/indiaagronet/agri\\_economics/CONTENTS/Land%20Tenure.htm](http://www.indiaagronet.com/indiaagronet/agri_economics/CONTENTS/Land%20Tenure.htm)

Land Research action Network, <http://www.landaction.org/display.php?article=57>

- la possibilité pour les locataires d'acheter les terres exploitées à un prix déterminé par un tribunal foncier ;
- la mise en place de mesures économiques et politiques favorables au développement des paysans.

Les premières mesures de réforme agraire ont été mises en place lors du premier plan quinquennal, de 1951 à 1955.

Le premier volet a permis la **disparition du système zamindari et des intermédiaires fonciers** dans tous les États de l'Inde. Deux millions de locataires ont pu devenir propriétaires et les revenus étatiques liés aux taxes foncières se sont accrus. Malgré ces mesures, beaucoup de paysans étaient encore locataires (25% de la population rurale) et devaient payer des frais de location particulièrement élevés (50% à 65% de leurs productions agricoles). Les baux de location étaient précaires et les locataires ne disposaient d'aucune sécurité foncière.

Le deuxième volet était constitué par les « *Tenancy Acts* » (**actes sur la tenure foncière**) qui :

- encadraient et régulaient les locations ;
- sécurisaient les locations sur 5 ou 10 ans ;
- réaffirmaient les droits des locataires d'accéder à la propriété.

Les réformes agraires relevant de la compétence des États, en ce qui concerne leurs applications, ont eu des résultats divers voire contradictoires. Les *Tenancy Acts* ont permis dans certaines zones de sécuriser les droits fonciers des paysans et d'améliorer l'accession à la propriété. En revanche, dans d'autres zones, les locataires ont été expulsés par les propriétaires désireux de continuer à exploiter leurs terres eux-mêmes ou par des salariés : les locataires ont été transformés en employés, perpétuant la situation d'insécurité précédant les réformes.

Le troisième volet a permis de définir un **plafond maximal de propriété foncière** dépendant de la qualité de la terre et des possibilités d'irrigation. Les propriétaires les plus importants ont été affectés par ce plafond et expropriés en partie. En revanche, la classe moyenne aisée de propriétaires a su jouer avec la législation pour conserver ces terres : division des titres entre les membres de la famille, titrisation au nom de divinités, concession de terres incultes, corruption des membres de l'administration... Les plafonds ont même été diminués dans les années 70 puis 90, mais cela n'a rien changé à la répartition foncière inégale.

Le manque de moyens administratifs, la bureaucratie, la corruption rampante, l'application des lois variables d'un État à l'autre et les nombreuses échappatoires juridiques n'ont pas permis la mise en place d'une redistribution foncière satisfaisante. Si certains grands propriétaires ont été affectés et que certains agriculteurs ont pu accéder à la propriété, les petits paysans et paysans sans-terre sont restés majoritairement dans des situations précaires. C'est la classe aisée (qui détient beaucoup de sièges au parlement) qui a le plus bénéficié de ces réformes. Beaucoup de paysans se sont même vu chassés des terres qu'ils exploitaient traditionnellement par des propriétaires faisant valoir leurs titres. Dans les années 90, tous les États ont adopté une législation renforçant les droits fonciers des paysans mais la mise en place a été très inégale. Si les États du Penjab, d'Haryana, du Bengale Occidental, d'Uttar Pradesh et du Kerala ont fait des progrès dans la redistribution des terres, les 30 autres États n'ont pas beaucoup avancé sur cette question des réformes agraires.

### 1.1.3 La révolution verte

Dans les années 60, l'Inde fait toujours face à un déficit chronique de produits alimentaires et connaît une famine importante qui incite le pays à s'orienter vers la révolution verte, poussée par la fondation Rockefeller, entre autres. L'introduction de nouvelles variétés à hauts rendements, de fertilisants chimiques et de techniques d'irrigation a permis d'améliorer les rendements agricoles, notamment de blé et de riz dans le nord et le nord-ouest du pays. De 1965 à 1980, l'Inde est devenue auto-suffisante pour ces denrées alimentaires et a enrayé rapidement la famine. Toutefois, la révolution verte a entraîné des disparités importantes entre quelques États qui disposaient d'eau, de crédits et d'importants fournisseurs en fertilisants et la majorité des États dépourvus de ces facilités. De même la révolution verte a renforcé les moyens de la classe agricole aisée qui a pu investir dans ces nouvelles technologies, augmenter ces revenus et cultiver de nouvelles terres alors que ces technologies étaient hors de portée des paysans pauvres et sans-terre. Certains s'endettaient pour y avoir accès avec des conséquences dramatiques : sur-endettement sur plusieurs générations et nombreux suicides. Enfin, la révolution verte s'est finalement révélée une solution à court terme car elle a abouti à une situation environnementale particulièrement dégradée : forte érosion et pollution des sols, à une situation sociale tendue : quelques grandes exploitations agricoles florissantes face à des millions de travailleurs ruraux pauvres et à une situation de grande dépendance de l'agriculture aux intrants industriels et aux technologies importées de l'étranger.

#### 1.1.4 Les réformes foncières assistées par le marché

Au cours de la révolution verte, la question foncière a été mise de côté au profit de considérations techniques. Toutefois, cette question est revenue dans les années 90, lors de la restructuration de l'économie nationale mais pour répondre à de nouvelles préoccupations. Les nouvelles réformes foncières ont visé la structuration formelle d'un marché foncier, susceptible de réguler seul la distribution des terres entre les différents usagers. L'Inde est entrée pleinement dans une phase de mondialisation et de libéralisation économique (débutée lors de la révolution verte), guidée par les principales Institutions Financières Internationales. Le marché foncier devait permettre le renforcement de la croissance et ainsi réduire la pauvreté en zones rurales. La création et la gestion des titres de propriété s'est appuyée sur des opérations cadastrales, des recensements et enregistrements des titres de propriété, l'amélioration de l'administration foncière et la facilitation des transactions foncières en supprimant les obstacles à la circulation des titres. Durant cette période et jusqu'à aujourd'hui, les réformes agraires mises en place après l'indépendance ont été mises de côté et même vidées de leur substance pour certaines, puisque c'est le laisser-faire qui a dominé.

Aujourd'hui, la situation foncière et les obstacles à la redistribution foncière sont quasiment les mêmes qu'avant la révolution verte. La répartition foncière nationale est très inégale avec des grandes propriétés datant de la colonisation anglaise et une multitude de petits agriculteurs, voire de paysans sans terre dont la situation s'est généralement dégradée. Approximativement 60% des foyers indiens dépendent aujourd'hui de l'agriculture. Parmi ces foyers, 20% possèdent 2 Ha ou moins et 40% sont considérés comme sans-terre ou presque (moins d'un Ha)<sup>2</sup>.

Une autre difficulté est la superposition des compétences nationales et étatiques sur la gestion foncière avec parfois des politiques contradictoires ou, au contraire, des vides juridiques. Les politiques foncières étant nombreuses (plus de 100 lois édictées depuis l'indépendance), leurs

---

<sup>2</sup> Chiffres tirés de « *India Rural Development Report* », National Institute for Rural Development, Hyderabad, à partir des statistiques du recensement national de 1999.

applications relèvent du bon vouloir des autorités étatiques ou locales, en fonction de leurs intérêts. Les classes aisées, héritières des anciens propriétaires féodaux mais aussi constituées de nouvelles fortunes indiennes, profitent donc des défaillances du système juridique et des confusions législatives pour gagner ou conserver leurs privilèges fonciers.

## 1.2 La question indigène en Inde<sup>3</sup>

L'Inde compte aujourd'hui 68 millions d'Adivasis, c'est à dire d'indigènes : communautés présentes en Inde bien avant les invasions dravidiennes puis aryennes. Ces communautés ont tant bien que mal perpétué leurs traditions et coutumes jusqu'à aujourd'hui et l'Inde est la nation qui compte le plus d'indigènes au monde. 95% de la population indigène vit encore dans des zones rurales et plus de la moitié est hautement dépendante des produits de la forêt.

Pourtant, la colonisation anglaise a, à partir de 1793, bouleversé les modes de vie des communautés en introduisant le concept de propriété privée et en établissant le système Zamindari. Les populations jusqu'alors autonomes se sont trouvées sous la coupe des grands propriétaires fonciers délégués par la couronne britannique. Les discriminations contre les indigènes (placées en dehors du système des castes) et leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits ont démarré à cette période. Certaines tribus ont réussi à préserver leurs milieux intacts, d'autres ont été enrôlées de force pour la réalisation de tâches ingrates (travail du cuir nettoyage de latrines, soins aux morts...).

La plupart ont souffert de l'application du *Land Acquisition Act* de 1894 tel que défini par le système juridique indien lui-même issu de la Common Law britannique. Cette loi a permis au gouvernement fédéral ou étatique d'évincer les populations indigènes de leurs territoires pour la mise en place de projets, au nom de l'intérêt public. Les concepts juridiques coloniaux de prescription inquisitive (la terre n'appartenant à personne revient à l'État) ont permis la récupération de la plupart des terres indigènes pour lancer des projets de développement : barrages, industries, routes, exploitations minières... 10 millions d'indigènes ont ainsi été déplacés.

En 1864 puis 1924, le *Indian Forest Act* a lancé un processus de colonisation et d'exploitations des forêts qui a encore fortement réduit les zones de résidence et les droits des Adivasis.

La constitution indienne de 1950 a interdit toute forme de discrimination envers ces communautés mais sans grand succès. La politique forestière de 1952, la loi de protection de la faune sauvage (*Wild Life Protection Act*) de 1972 et la loi de conservation des forêts (*Forest Conservation Act*) de 1980 ont transformé les zones indigènes en concessions de l'état fédéral. Les populations ont alors subi les exactions quotidiennes (intimidations, arrestation, emprisonnement, violences...) de la part des autorités forestières et de la police. Seules quelques communautés qui exploitent le bois n'ont pas été déplacées.

La lutte pour la reconnaissance des droits des peuples indigènes, au niveau national, a finalement porté ces fruits en 2006 puisqu'en décembre de cette année a été adoptée le *Scheduled Tribes and Other Traditional Forest Dwellers Act*. Les indigènes acquièrent ainsi un titre de propriété sur les terres traditionnellement utilisées, ils ont le droit de prélever diverses ressources (bois, pâtures, eau...) en petite quantité, ils doivent bénéficier d'une réhabilitation en cas d'éviction et ils sont responsables de la protection et de la gestion de la forêt. Cette loi reconnaît aussi que la culture des communautés indigènes se construit en rapport avec son territoire qui est partie intégrante de son identité.

---

<sup>3</sup> Source : <http://www.pucl.org/Topics/Dalit-tribal/2003/adivasi.htm>

### 1.3 Le Chhattisgarh : Un État rural sans politique agricole

#### 1.3.1 La création de l'État du Chhattisgarh

L'État du Chhattisgarh est récent puisqu'il est né d'une scission de l'État du Madhya Pradesh, en 2000. Cette séparation a permis de regrouper les zones partageant des langues et les cultures Chhattisgarhi dans un même État (voir 1.2.2 sur la culture chhattisgarhi). La demande pour la constitution d'un État Chhattisgarhi date des années 1920 et était portée par des individus et quelques organisations qui défendaient l'identité chhattisgarhi (elle-même héritée de l'histoire précoloniale de la région).

Cette demande a été réexaminée à plusieurs reprises mais les réclamations n'étaient pas suffisamment structurées pour aboutir. Il faut attendre les années 1990 pour que se constitue un forum politique large, en faveur de la création de l'État du Chhattisgarh.

En 1994, la résolution pour la séparation des 2 États est entérinée et soutenue par les principaux partis politiques.

Les élections parlementaires de 1998 et 1999 ont confirmé cette résolution et le président indien a finalement donné son accord en août 2000 pour une séparation en novembre 2000.

Cette séparation s'est faite de manière naturelle en même temps que celle de l'État d'Uttarkhand et de l'État du Jarkhand. Mais elle était aussi prévisible du fait de l'unité socioculturelle évidente de la zone Chhattisgarhi et distincte du reste du Madhya Pradesh. Enfin, elle entérine aussi la demande de la population d'avoir une tribune politique spécifique à la zone.

Fig.1 : Carte de l'Inde et du Chhattisgarh



Source : [http://www.nationsonline.org/bilder/map\\_of\\_india50.jpg](http://www.nationsonline.org/bilder/map_of_india50.jpg)

#### 1.3.2 La population indigène du Chhattisgarh

Le Chhattisgarh se distingue aussi par la présence d'une population indigène importante (un tiers de la population de l'État pour 8% dans le reste de l'Inde), économiquement pauvre et ayant accès à peu d'infrastructures de santé, d'éducation, etc. Cette population a souhaité et a réussi à conserver sa culture et ses coutumes propres, face à l'extension de la culture hindoue et à l'envahissement de la société capitaliste moderne. Cette revendication identitaire est à la base de sa forte capacité de protestation et de résistance, qui a contribué à l'autonomisation de l'État. La population indigène comporte de nombreuses tribus dont les plus importantes sont les Gonds, les Muria, les Bhumja, les Baiga, les Kanars, les Kawars et les Halbas. Les tribus ont conservés leurs modes de vie traditionnels à divers degrés mais la plupart ont participé à des soulèvements tribaux au 18ème et 19ème siècle pour la défense de leurs droits ancestraux

(qu'elles considèrent comme inaliénables) sur les ressources naturelles, principalement la terre et la forêt.

Ces populations indigènes ont donc une histoire constituée de luttes et elles font preuve d'une grande conscience politique quant à leur identité et leurs droits sur les ressources naturelles.

### 1.3.3 Les politiques industrielles, agricoles et foncières

Suite à la création du Chhattisgarh, un gouvernement s'est mis en place pour construire une politique économique. Très rapidement, une politique industrielle et d'exploitation minière a été lancée puisque l'État du Chhattisgarh comporte de multiples ressources minières dans diverses zones (voir fig. 2). En revanche, aucune politique de soutien à l'agriculture familiale n'a été dessinée depuis la naissance de l'État puisque le gouvernement a décidé de donner la priorité au développement industriel, considérant la contribution du secteur agricole à l'économie de l'État comme marginale.

Pourtant, 80% de personnes sont dépendantes de l'agriculture dont 50% sont des agriculteurs de petites tailles (2 Ha ou moins) et 20% sont marginaux (1 Ha ou moins). Les communautés indigènes représentent 1/3 de ces agriculteurs. 16% du PIB de l'État est produit par le secteur agricole mais ce dernier est en déclin depuis plusieurs années. Les cultures sont majoritairement vivrières : riz, sésame, maïs, cacahuète, blé, pois, moutarde, lentilles...

État	13 787 000 Ha
Forêt	6 303 000 Ha
SAU	5 282 000 Ha

Source : <http://agrdept.cg.gov.in/statistics.htm>, *Department of Agriculture : Statistics at a glance*

A la naissance du Chhattisgarh, un code de réforme foncière a été rédigé, qui reprend les principales dispositions nationales, entre autres :

- *Tenancy Acts* : qui sécurise les locations de terres et facilite l'accès à la propriété pour aux usagers ;
- *Land Ceiling Act* : qui limite la possession de terres à environ 10 Ha irrigués ou 20 ha non irrigués ;
- *Common Property Land Act* : qui renforce la sécurité foncière sur les terres gérées collectivement et ce, notamment pour les populations indigènes ;

Ces lois foncières, seules, ne permettent pas d'assurer une distribution correcte des terres entre les usagers, ni une sécurisation de leurs droits fonciers. La volonté politique pour une réelle redistribution foncière est absente depuis le début puisqu'elle ne sert pas les intérêts des autorités du Chhattisgarh (constituées de classes aisées) et la bureaucratie est toujours omniprésente. D'autre part, les populations doivent disposer de preuves pour justifier leurs propriétés foncières, et les titres fonciers ainsi que les procédures administratives sont hors de portée financière de la majeure partie des ruraux. Tous ces éléments mis bout à bout conduisent à une situation foncière extrêmement inégale avec, par ailleurs, un déni des droits des populations indigènes sur leurs territoires ancestraux. Parmi les communautés indigènes, seulement 10 à 15% disposent de titres de propriété foncière.

Les autorités du Chhattisgarh essaient de rendre l'État attractif aux yeux des investisseurs nationaux et étrangers en mettant à leur disposition des terres dont une partie des populations rurales est expulsée, en échange ou non d'une compensation financière. Les recours juridiques,

quand ils existent, sont suffisamment coûteux en temps et en argent pour que les investisseurs ne soient pas inquiétés.

#### 1.4 Un sous-sol riche à exploiter

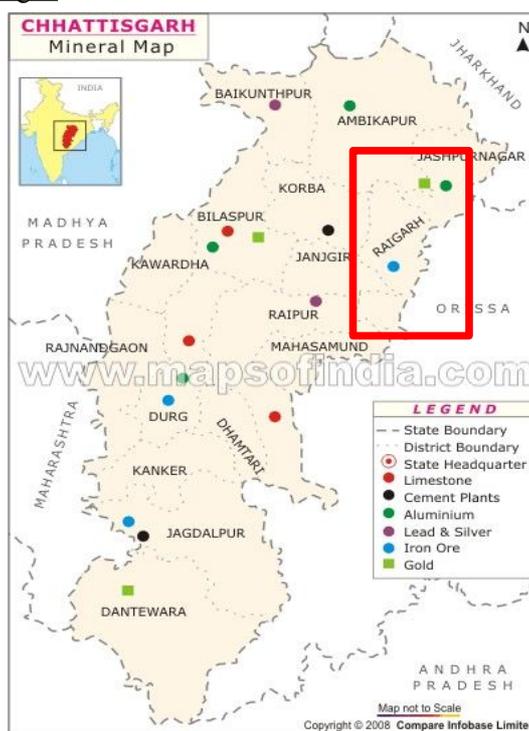
Dans le cas de Jindal Power & Steel Ltd., il s'agit de mettre en place une zone importante d'exploitation minière et de transformation du minerai. Les minerais sont de diverses natures : charbon, fer, or, aluminium, diamant (cf. fig 2).

La compagnie produit principalement des éponges à récurer mais aussi de l'acier, du charbon, du pétrole et intervient dans de nombreux domaines industriels.

A Raigarh (cf. fig.2), l'entreprise a implanté ce qu'elle considère comme la plus grande unité de production d'éponges à récurer au monde. Pour la fabrication de ces éponges, l'usine exploite le minerai de fer qui se trouve dans le sous-sol. Le site s'étend sur 400 Ha environ, avec une grande partie dédiée à l'extraction du minerai (mine à ciel ouvert) et l'autre partie aux unités de transformation. L'exploitation minière n'est donc pas une activité exceptionnellement invasive en soit, puisque les surfaces considérées sont petites au regard des investissements massifs observés dans d'autres régions du monde.

Mais, d'une part, le processus observé dans cette région est très révélateur des pratiques d'accaparement en Inde (dénier des droits d'usage des populations autochtones, non application des lois foncières...), et surtout l'exploitation minière génère une pollution des sols et des eaux qui dépasse très largement le simple périmètre d'extraction.

Fig. 2 : Ressources minières de l'État du Chhattisharg



Source :

<http://www.mapsofindia.com/maps/chhatisgarh/chhattisgarh-minerals-map.jpg>

Cette donnée est essentielle car les populations indigènes, qui vivent dans les zones bordant le périmètre d'exploitation, sont aussi obligées de partir car elles ne peuvent plus vivre de l'agriculture. Les investisseurs industriels profitent alors de ces départs et de la dépréciation des terres pour conquérir des zones beaucoup plus vastes, d'abord pour la prospection puis pour l'extraction des minerais contenus dans le sous-sol.

Le gouvernement étatique, quant à lui, propose des conditions d'installation toujours plus attractives pour les investisseurs : exonération d'impôts et de taxes pour les 5 ans suivant l'installation, peu de frais de location ou d'achats des terres, compensations minimales voire inexistantes pour les populations autochtones...

On pourrait considérer que ces industries minières permettent de créer de nouveaux emplois mais les statistiques démentent cette hypothèse. En 2006, l'ensemble des industries minières ont employés 549 jeunes issus des zones affectées et 1582 jeunes venant d'autres États. La

proportion d'emplois industriels créés est donc minuscule au regard de la proportion d'emplois agricoles détruits et la majeure partie de ces emplois n'est pas affecté aux populations locales.

## **2 CHRONOLOGIE DU PROCESSUS D'IMPLANTATION DE JINDAL STEEL & POWER LTD**

---

### **2.1 Naissance d'un État industriel**

Au début des années 1990, Jindal Steel & Power Ltd installe des petites unités d'extraction de différentes ressources : eau, charbon, or et fer dans des régions qui appartiennent encore à l'État du Madhya Pradesh.

Les contestations sont peu nombreuses lorsque l'entreprise met en place ces activités car les périmètres concernés sont restreints.

En 1997, l'entreprise commence à détourner une rivière entière pour alimenter en eau ses activités sidérurgiques. La population indigène commence alors à protester et l'entreprise construit finalement un barrage pour répondre à ses besoins en eau. C'est le début de l'accaparement de certaines ressources naturelles (eau et terres), nécessaires aux populations autochtones.

L'an 2000 voit la naissance de l'État du Chhatisgarh. Dans les années qui suivent, le gouvernement de l'État travaille sur les stratégies de développement économique et sort, en 2004, le premier Plan de Développement Industriel. Il mise sur un fort développement industriel et une « modernisation » de l'agriculture, c'est à dire la réduction du nombre d'exploitants et le maintien d'une agriculture de grande échelle et fortement mécanisée.

En août 2004, Jindal Steel & Power Ltd obtient l'autorisation du ministère de l'environnement et des forêts pour installer des activités extractives et sidérurgiques sur une surface de 41 Ha pour un prix de 87 millions d'euros (achat des titres de propriété et autorisations d'exploitations), afin de constituer une unité de production d'éponges métalliques.

Jindal Steel & Power Ltd dépose une autre demande 15 jours plus tard, pour l'expansion de son projet sur les 3 villages alentour, pour 290 millions d'euros.

Une consultation est organisée par les populations et la société civile en janvier 2005 pour que la compagnie présente les résultats de son étude d'impact environnemental. En effet, cette étude est une obligation vis-à-vis de la loi étatique (*Environment Impact Assessment Notification* de 1994) et la loi précise que les résultats de l'étude doivent être présentés publiquement.

Jindal Steel & Power Ltd poursuit ses constructions avant d'avoir les résultats de la consultation. Dans tous les cas, le ministère de l'environnement ne cherche pas à stopper l'installation. En mars 2005, 15 nouvelles unités d'extraction de fer sont construites.

Pendant que les organisations de la société civile se débattent avec les autorités administratives, le gouvernement continue de signer des nouveaux contrats avec Jindal Steel & Power Ltd et d'autres compagnies minières. En 2006, le Chhatisgarh héberge 17 projets industriels, 10 autres sont en construction et 23 en préparation.

En dépit des manques évidents de l'étude d'impact environnemental finalement fournie par Jindal Power & Steel Ltd en juillet 2005 (consultation incomplète, certaines zones géogra-

phiques ne sont pas mentionnées, impacts environnementaux minimisés voire occultés), celle-ci est validée par le ministère de l'Environnement et des Forêts et donc l'entreprise peut poursuivre ces activités.

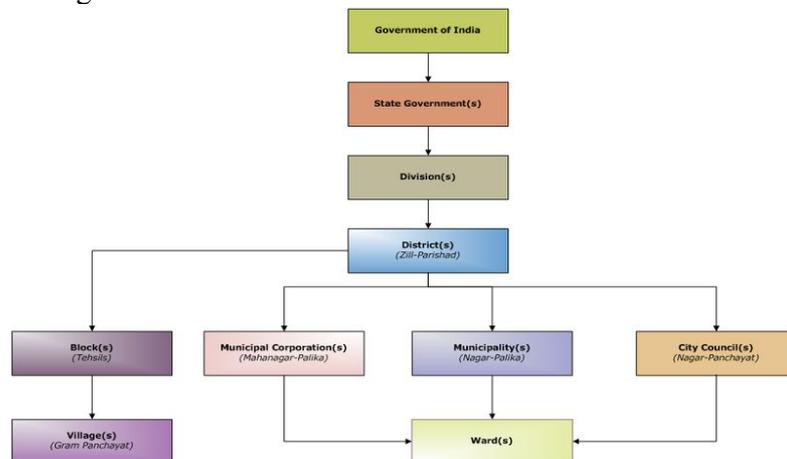
## 2.2 Politique de valorisation des ressources minières

Le gouvernement du Chhattisgarh veut s'enrichir en permettant l'exploitation des ressources minières de son sous-sol, sachant pourtant que cette extraction prive les populations autochtones de certains de leurs moyens de survie. Les autorités mettent en place une politique d'attraction des investissements et elles favorisent autant que possible l'implantation de sites industriels. Cela se traduit dans la politique économique mais aussi dans la politique foncière. Les services administratifs n'ont aucune consigne et n'ont pas les moyens de faire respecter les lois foncières et les plaintes sont déboutées.

Les autorités de l'État n'ont pas non plus souhaité mettre en place les conditions d'une consultation publique puisqu'elles n'ont jamais appuyé celle organisée par la société civile en janvier 2005. Enfin, l'État ne cherche pas à indemniser ou à reloger correctement les populations déplacées. De manière générale, le gouvernement de l'État s'intéresse peu au cas des populations indigènes qu'il considère plutôt indésirables pour mener à bien ses politiques économiques.

Les autorités villageoises traditionnelles (Gram Panchayat, voir fig.4) ont mis en place des consultations populaires auprès de leurs administrés (Gram Sabha) mais les recommandations n'ont pas été suivies. Les personnalités les plus gênantes ont été mises en prison et certaines ont même été tuées dans des accidents mettant en cause les camions de la compagnie.

Fig. 3 : Les différents niveaux administratifs en Inde



Source : [http://en.wikipedia.org/wiki/File:Setup\\_of\\_India.png](http://en.wikipedia.org/wiki/File:Setup_of_India.png)

Certaines personnalités politiques de l'Etat et du pays ont manifesté clairement leur désaccord face aux décisions du gouvernement du Chhattisgarh. Ils ont soutenu le mouvement de la société civile, certains ont déposé des motions ou des décrets mais celles-ci n'ont pas été voté et donc pas appliquées.

### 3 LA RÉACTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE FACE A JINDAL ET A L'ÉTAT

---

#### 3.1 Résistance et opposition dès la naissance du Chhattisgarh

Comme nous avons pu le voir dans la partie 1.2.2, les populations indigènes ont une histoire ponctuée de luttes pour la défense de leur identité et de leurs ressources naturelles. Les populations sont donc déjà dans une posture de méfiance et d'opposition lorsque Jindal Steel & Power Ltd installe son usine d'éponges métalliques.

Les populations ont pu se mobiliser et s'unir rapidement pour protester contre les premiers accaparements de ressources. Trois mouvements de la société civile ou politiques présents à proximité de ces zones de protestation se sont donc rapidement joints à la mobilisation et, forts de leurs expériences antérieures, ont aidé la structuration du mouvement. :

- Ekta Parishad (forum de l'unité), mouvement populaire de sans-terre indiens. Ce mouvement gandhien constitué officiellement en 1991, existe depuis les années 70 où il a réussi à résoudre des conflits entre les paysans sans-terre du Madhya Pradesh qui avaient pris les armes et les grands propriétaires de la région. Il construit progressivement des bureaux dans une dizaine d'États indiens dont le Chhattisgarh.
- Chhattisgarh Mukti Morcha (Front de libération du Chhattisgarh), parti politique local constitué en 1982 par le syndicat des travailleurs miniers. Le parti défend notamment l'identité culturelle de la région et organise des campagnes de sensibilisation à des projets sociaux.
- Lok Shakti (la force du peuple), petite organisation locale défendant l'autodétermination des populations autochtones.

Lors de la création de l'État du Chhattisgarh, la population était déjà mobilisée pour essayer de peser sur les politiques économiques, sociales et environnementales mises en place. Si la création de l'État est une grande avancée pour ces populations, les politiques mises en place s'avèrent totalement opposées à leurs attentes. En effet, les représentants des populations indigènes ne siègent pas dans les instances de décision de l'État (sous la coupe des classes aisées) et les autorités traditionnelles (Gram Panchayat et Gram Sabha) n'arrivent pas à peser sur le gouvernement. À l'apparition du Plan de Développement Industriel, les communautés se sont donc organisées pour contester l'orientation du gouvernement étatique en faveur du développement industriel, au dépend des agricultures familiales et des communautés indigènes. Les populations souhaitent, d'une part, conserver leurs terres ancestrales pour poursuivre leurs activités économiques, sociales et culturelles et d'autre part, que l'État respecte et soutienne l'agriculture familiale face à l'envahissement de l'industrie et de l'agriculture productiviste, d'où l'opposition aux activités minières.

Malgré ces contestations, le gouvernement et les autorités administratives ont gardé leur orientation pro-industrielle et les contrats avec les compagnies d'extraction minières se sont multipliés. L'absence de considération de l'opinion publique par les autorités a renforcé le sentiment d'injustice et les rangs des protestants.

### **3.2 Réaction des organisations paysannes, civiles et politiques : différents outils d'actions non-violentes à l'essai**

Face aux mécontentements grandissants, les personnes affectées décident de s'unir dans un collectif informel : Raigarh Jila Bachao Sangharsh Morcha (Comité de Protection du District de Raigarh), avec la participation d'Ekta Parishad, de Chhattisgarh Mukti Morcha (Front de libération du Chhattisgarh) et de Lok Shakti (Front Populaire). Les mouvements de protestation locaux et les organisations de la société civile fusionnent pour disposer de moyens et d'une audience plus importante.

#### **3.2.1 Consultation publique et confrontation avec les autorités**

Le 4 janvier 2005, le collectif a demandé l'organisation d'une consultation publique. Cette consultation était en effet nécessaire, aux yeux de la loi qui régit les études d'impact environnemental. Mais Jindal Steel & Power Ltd a fait venir des supporters (salariés ou personnes payées pour perturber la consultation) et la police a dû intervenir. La consultation a été reprogrammée au 29 janvier avec l'intervention des 3 mouvements sociaux. Mais encore une fois, des manquements dans l'organisation de la consultation ont empêché sa tenue : l'étude d'impact environnemental que l'entreprise devait fournir n'était pas disponible dans la langue locale, les évaluations étaient incomplètes, voire fausses et il ne pouvait donc pas y avoir débat sur le rapport. Le préfet du district a préféré recueillir les plaintes des personnes rassemblées, qui ont dû faire la queue pendant des heures pour être enregistrées, plutôt que d'assurer une réunion et un débat public. Des dizaines de milliers de pétitions ont été déposées malgré tout.

D'autres consultations ont été organisées dans l'été 2005, notamment avec le comité des Forêts et de l'Environnement pour enquêter sur les impacts environnementaux de l'exploitation minière. Mais les conditions d'organisation n'ont pas permis d'évaluer la situation correctement : visite de terrain sur un jour dans un site non directement affecté et dialogue uniquement avec les responsables de l'usine.

#### **3.2.2 Blocage des routes, occupation des terres et marches**

En mars 2005, des villageois bloquent une route nationale pour montrer leur opposition aux projets industriels. La plupart essayent d'occuper leurs terres mais certains sont forcés de partir pour cause de pollution, de manque d'eau ou même de destruction physique des parcelles (laisant place aux prospections minières).

Entre temps, le collectif rédige et envoie des plaintes à l'administration du district, sans suite. Ekta Parishad décide donc de lancer une marche (cf.photo 1) qui traverse l'État du Chhattisgarh pour mobiliser toutes les populations affectées par les projets industriels et protester d'une seule voix.

Photo 1 : Marche organisée par Ekta parishad à travers le Chhattisgarh, 2005



Cette marche rallie une part importante des protestataires et en juin 2005, les militants décident de créer une « Assemblée des Peuples Démunis » pour adresser au gouvernement un rapport à l'encontre des politiques étatiques et récupérer leurs terres lorsque cela est possible ou d'être indemnisé à hauteur du préjudice, si la parcelle a été détruite. Le Ministre de l'État anticipe la montée des contestations et lance au début du même mois une Force Spéciale de résolution des conflits fonciers, tout en poursuivant sa stratégie de développement industrielle. Le Ministre espère créer ainsi une manœuvre de diversion pour désarmer l'opposition grandissante mais sans donner les moyens nécessaires à la Force Spéciale pour résoudre les conflits fonciers.

### 3.2.3 Recours juridiques

Les populations évincées ont lancé diverses procédures pour protéger leurs droits d'accès et d'usages des ressources naturelles. Certaines personnes ont écrit aux autorités étatiques pour manifester leur opposition aux projets industriels, d'autres ont déposé des plaintes à l'équivalent du préfet local pour vol de terres, enfin certains ont saisi la Cour de justice indienne.

Le *Land Acquisition Act (1894)* stipule qu'un gouvernement ne peut évincer les populations de leurs territoires qu'avec le consentement des populations, une compensation juste et si le projet est d'intérêt public. Aucune de ces conditions n'est remplie dans ce cas mais les populations indigènes ne disposant pas ou disposant de peu de titres de propriétés ou de preuves concrètes de l'usage ancestral des terres, elles n'ont pas pu constituer de recours juridiques sur la privation de leurs ressources. Ces terres étant considérées comme vierges ont pu être acquises par le premier acheteur intéressé. De plus, les problèmes de clientélisme, de corruption mais aussi les procédures bureaucratiques longues et coûteuses sont autant d'obstacles à la reconnaissance des droits des autochtones.

Les populations se sont alors tournées vers le droit environnemental comme terrain de contestation juridique. C'est ainsi, qu'en juillet 2005, 22 industriels comparaissaient devant la Cour du district pour pollution et non respect des règlements environnementaux. Après avoir perçu le montant des amendes dues, la Cour a relâché les comparants et aucune mesure n'a été prise à l'égard des compagnies minières et de leurs propriétaires.

### **3.3 Du local au national : la préparation de Janadesh 2007**

A la fin de l'année 2004, indépendamment des événements au Chhattisgarh, le mouvement Ekta Parishad présent dans 6 autres États décide de programmer une action nationale pour 2007 afin de rassembler toutes les forces des indiens touchés par des évictions ou n'ayant pas les moyens économiques d'avoir accès à la terre. Cette décision fait suite au constat que les diverses actions menées à l'échelon local dans les autres États ne permettent pas de résoudre efficacement les problèmes fonciers.

En 2006 et 2007, face à l'inefficacité des actions locales et des instructions administratives, les membres du collectif Raigarh Jila Bachao Sangharsh Morcha décident de participer à la protestation nationale organisée par Ekta Parishad et prévue fin 2007.

La population de l'État commence donc à se préparer et à s'organiser pour cet événement, tout en poursuivant son travail de protestation à l'échelle locale. En 2007, Ekta Parishad organise différents camps pour définir avec les populations les demandes qui seront faites lors de la mobilisation mais aussi pour envisager les différents scénarios et former les participants à l'action non-violente.

Le 2 octobre 2007, les différents groupes locaux d'Ekta Parishad se rassemblent à Gwalior (25 000 personnes) et débutent la marche Janadesh 2007 (350 Km pendant un mois jusqu'à Delhi) pour interpeller le parlement et le gouvernement central sur la situation des sans-terre et demander la poursuite de la réforme agraire lancée 60 ans plus tôt mais jamais aboutie.

Le 29 octobre 2007, face à la pression des marcheurs lors de leur arrivée à Delhi, le gouvernement indien s'engage à créer des commissions d'enquêtes sur la question foncière en Inde et à légiférer pour résoudre rapidement les conflits fonciers et assurer une distribution foncière plus juste dans le pays.

### **3.4 Mobilisation à différents niveaux, des résultats contrastés**

#### **3.4.1 Au niveau local**

Malgré toute la mobilisation de la société civile et des populations, l'entreprise Jindal Steel & power Ltd poursuit ses extractions minières et ses activités sidérurgiques. Les protestations n'ont permis ni l'arrêt des activités, ni même la restriction du périmètre d'exploitation.

En revanche, elles ont mis en avant l'absence de réaction des autorités étatiques face aux problèmes de la population, voire leur soutien clair aux activités industrielles et donc la collusion des intérêts publics/privés.

Les recours juridiques au niveau étatique n'ont pas abouti : soit ils ont été déboutés, soit le processus est extrêmement lent. Les dysfonctionnements administratifs sont utilisés par la classe dirigeante pour constituer un frein à la reconnaissance des droits des peuples indigènes. Ces populations indigènes ayant, de surcroît, un pouvoir politique et économique nul, elles n'ont aucun moyen de faire valoir leurs droits face à une bureaucratie omnipotente et généralement orientée vers les intérêts de cette classe aisée.

#### **3.4.2 Au niveau national**

La marche Janadesh 2007 avait pour but de réunir un maximum de personnes touchées par des problèmes d'accès à la terre ou d'expulsions forcées pour qu'elles adressent d'une seule voie leurs demandes au gouvernement central. Cette action a été réussie sur le court terme puisque

face à la mobilisation de masse, le gouvernement indien a été dans l'obligation d'accepter une négociation et de créer un Comité National de Réforme Agraire, en charge d'enquêter sur ces phénomènes d'accaparement et une Commission Nationale de Réforme Agraire pour légiférer et faire appliquer les nouvelles lois. Ekta Parishad a donc temporairement amélioré la situation à l'échelle nationale, en créant des conditions juridiques propices à la relance de la redistribution foncière..

**Le 1er janvier 2008**, le gouvernement indien a annoncé que le *Scheduled Tribes and Other Traditional Forest Dwellers Act* (cf partie 1.2.2) serait enfin appliqué. Cet article reconnaît les droits d'accès et de gestion de la forêt aux peuples indigènes vivant traditionnellement dans ce milieu. Cependant, l'article n'a pas encore levé les doutes en ce qui concerne la réparation des injustices (éviictions passées, privation de ressources naturelles...) commises envers ces peuples, la restriction des méthodes d'expulsion et les compensations pour les exactions passées. De même, des droits sont accordés aux tribus résidant encore aujourd'hui dans leurs forêts d'origine alors que beaucoup de ces tribus ont déjà été déplacées de force dans d'autres zones.

**Le 24 janvier 2008**, les membres d'Ekta Parishad ont travaillé avec le Ministère du développement rural pour aider la mise en place d'une campagne se concentrant sur 4 points : 1) Le plan national pour garantir des salaires minimums (National Employment Guarantee Scheme), 2) Le droit à l'information, 3) Le programme de santé et d'hygiène en zones rurales, 4) Les groupes d'entraide communautaire.

**Le 11 février 2008**, la commission parlementaire et le Ministère du Développement Rural ont engagé un dialogue pour légiférer sur l'article concernant l'acquisition de terres et sur l'article concernant les relocalisations et réhabilitations des populations déplacées. Ekta Parishad a donc organisé un forum le 14 février à Delhi afin de discuter ces 2 articles avec 25 organisations de la société civile indienne. De nombreuses suggestions d'amendements ont été rédigées et présentées au gouvernement pour limiter les motifs de déplacements de population (en restreignant la définition de l'intérêt public), pour que les conditions de relocalisations et les compensations financières soient débattues avant tout déplacement et que les évictions soient conduites dans les meilleures dispositions possibles.

### 3.4.3 Retour au local

Un long travail reste à faire mais la mobilisation des sans terres (indigènes et non indigènes) pour leurs droits a gagné en puissance depuis Janadesh. Au niveau local, les membres d'Ekta Parishad ont repris leurs activités pour la défense des plus démunis et l'accès à la terre pour tous. Le collectif Raigarh Jila Bachao Sangharsh Morcha et le bureau local d'Ekta Parishad sont maintenant interdépendants : les membres du collectif participent aux actions d'Ekta Parishad et vice-versa. Les deux structures si elles étaient indépendantes au départ, se sont construites sur les mêmes luttes et se sont naturellement fondues l'une dans l'autre, à mesure que le mouvement gagnait de l'ampleur. Ceci a permis un renforcement mutuel puisque le collectif a pu avoir accès à une tribune nationale et le bureau local d'Ekta Parishad a gagné en participation et légitimité.

Au Chattisgarh, pendant que l'État est en train de mettre en place les politiques de réformes agraires (et alors que d'autres ministères poursuivent l'industrialisation et l'extraction minière), les communautés continuent de se battre pour pouvoir affirmer leurs droits auprès de la police et engager des discussions sérieuses avec les autorités. Le gouvernement étatique a distribué 100 000 titres à des villageois occupant les terres, qui avaient rempli un formulaire

de demande foncière. Les membres d'Ekta Parishad ont donc aidé les villageois concernés à remplir ces formulaires et à lutter contre la corruption ambiante (pots de vins demandés pour pouvoir remplir le formulaire). Enfin, Ekta Parishad tente de régler les conflits entre zones agricoles et zones forestières (qui sont gérées par deux ministères différents) puisque selon la classification, les bénéficiaires ne sont pas les mêmes.

#### **4 DES AVANCÉES FRAGILES À CONSOLIDER**

---

En ce qui concerne le projet d'installation d'un site de prospection minière, l'entreprise Jindal Steel & Power Ltd a réussi à le mener à terme. Cependant, le processus ne s'arrête pas là puisque l'entreprise agrandit régulièrement son périmètre d'activités et crée de nouveaux sites de prospection puis d'exploitation minière. D'autres entreprises se sont aussi installées.

Dans les 4 années qui ont suivies la création de l'État du Chhattisgarh, se sont 20 000 Ha environ qui ont été alloués à ce type de projet, pour installer les mines à ciel ouvert et l'ensemble des bâtiments industriels nécessaires à la transformation du minerai. Sur cette surface, 60% concernaient des terres agricoles de bonne qualité.

Sur le district de Raigarh, le Centre for Science and Environment (CSE) a calculé que 67 % des terres agricoles et 30 % des forêts du district ont été affectées directement ou indirectement par le projet de Jindal. Dans le district de Kroba (autre zone de prospection minière importante), l'Indian Institute of Remote Sensing estime que 78% de surfaces forestières ont été affectées par les activités minières.

De plus, ces activités sont très consommatrices en eau et donc une partie des eaux courantes et des infrastructures d'irrigation ont été détournées pour approvisionner les sites d'exploitation. Par conséquent, les productions agricoles ont été sérieusement affectées et les rendements de cette région fortement dépendante de l'irrigation ont chuté. Ceci contribue à alimenter le phénomène d'exode des populations car les terres deviennent impropres à la culture, facilitant encore l'extension des périmètres d'exploitation. Le processus est donc auto-entretenu et ce, sans avoir besoin de payer des compensations puisque les populations partent d'elles-mêmes.

La mobilisation de la société civile et des organisations paysannes n'est pas encore en mesure de contrer cette forme d'accaparement de terres et cette privatisation des ressources naturelles. Cependant, la mobilisation se poursuit et permet de cumuler les études de cas, ainsi que d'étoffer les rangs des militants.

Elle a quand même permis des avancées significatives au niveau national. La reconnaissance des agricultures paysannes et la nécessité économique et sociale de donner aux populations rurales accès à la terre ainsi qu'aux ressources nécessaires pour vivre de son agriculture est aujourd'hui une concession du gouvernement central.

Malheureusement, l'application des nouvelles lois et réformes bute de nouveau sur la mauvaise volonté des gouvernements étatiques et des autorités locales, qui refusent de s'y soumettre ou qui ne proposent pas les ressources nécessaires pour que cette application soit effective. Mais avec l'augmentation de l'insatisfaction générale dans les campagnes, Ekta Parishad est en mesure d'organiser une nouvelle action de masse en 2012 avec 100 000 personnes, pour obliger le gouvernement central à avoir la volonté et les moyens de faire appliquer les lois foncières qui existaient avant 2007 et celles qui ont été votées depuis.